Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_19-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°2
DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 02 Avril 2026.

Etaient présent :

Messieurs : BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BERNARD Martine, BLEAUMELEN Marie-Thérèse, BREMAUD Brigitte, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, TANGUY Dominique, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur ANGEBAUD Roger a donné procuration à Monsieur LE DISSEZ Mordiern.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 22
Nombre d'absents : 01
Nombre de procurations : 01
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_19-DE

2026-04-07-19

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTERIEUR

Madame la Maire informe l'assemblée que pour donner suite aux élections municipales du 15 Mars 2026, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants à divers organisme extérieurs.

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)

Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants doivent être désignés pour siéger au comité territorial du Pays Bigouden du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF).

Ces représentants seront également amenés à siéger au sein des collèges électoraux qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF.

Candidats :
Délégués titulaires : Monsieur BOURDON Fabien et Monsieur ANGEBAUD Roger
Délégués suppléants : Monsieur MAUDUIT Wilfrid et Monsieur GOYAT David

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des membres au SDEF comme détaillé ci-dessus.

Office de Tourisme

Un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Pays Bigouden.

Candidats :
Délégué titulaire : Monsieur KERE Bernez
Délégué suppléant : Madame BERNARD Martine

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des membres à l'Office de Tourisme du Pays Bigouden comme détaillé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_19-DE

Conseil Administration du Collège de Plozévet

Deux représentants titulaires (dont la Maire membre de droit) et un représentant suppléant doivent être désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Henri-le Moal de Plozévet.

Candidats :
Délégués titulaires : Madame GUÉNOLÉ, Maire, Membre de droit et Madame ZILLER Fanny
Délégué suppléant : Monsieur GOYAT David

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des membres au Conseil d'Administration du Collège Henri-le Moal comme détaillé ci-dessus.

Conseil Administration Ecole Georges-le Bail de Plozévet

Deux représentants titulaires (dont la Maire membre de droit) et un représentant suppléant doivent être désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Ecole Georges-le Bail de Plozévet.

Candidats :
Délégués titulaires : Madame GUÉNOLÉ, Maire, Membre de droit et Madame L'HEVEDER Anne-Rozenn
Délégué suppléant : Monsieur GOYAT David

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des membres au Conseil d'Administration du Collège Henri-le Moal comme détaillé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_19-DE

Conseil Portuaire de Pors Pouhlan

Madame la Maire, informe que le port de Pors Poulhan est géré en collaboration entre la Commune de Plouhinec et celle de Plozévet. Il est constitué un Conseil Portuaire entre les deux Communes. Chaque Commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. La Maire étant membre titulaire de droit.

Candidats :

Délégués titulaires : Madame GUÉNOLÉ, Maire, Membre de droit et Monsieur ANGEBAUD Roger

Délégué suppléant : Madame L'HEVEDER Anne-Rozenn

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des membres au Conseil Portuaire de Pors Poulhan comme détaillé ci-dessus.

Correspondant Sécurité Routière

Madame la Maire, informe sur les missions principales de l'élu délégué à la sécurité routière, elle informe que la sécurité routière est une grande cause nationale qui concerne tout le monde. Les Communes ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences, qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation des vitesses, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisme, les activités scolaires ou para-scolaires, les activités associatives …

Le Préfet demande à chaque commune du Finistère de désigner un élu qui sera le référent « sécurité routière » et dont le rôle, défini dans la Charte sur la sécurité routière ETAT / COLLECTIVITES LOCALES, sera le suivant :

Interlocuteur en matière de sécurité routière ;

Animation de la politique de sécurité routière ;

Diffusion de la culture « sécurité routière » ;

Mobilisation des élus et des services ;

Participer au réseau des élus « correspondants sécurité routière ».

Candidats :

Délégué titulaire : Monsieur MAUDUIT Wilfrid

Délégué suppléant : Monsieur GOYAT David

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des représentants correspondant Sécurité Routière comme détaillé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_19-DE

Représentant Vigipol

Madame la Maire, présente le principe de l'adhésion à Vigipol (Vigilance Pollution), il s'agit d'un syndicat mixte qui regroupe plusieurs collectivités. Ce syndicat souhaite prévenir les risques liés au transport maritime et défendre les droits des collectivités territoriales notamment dans le cadre de marées noires. Elle précise que les statuts de Vigipol impliquent la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Candidats :
Délégué titulaire : Madame BREMAUD Brigitte
Délégué suppléant : Madame GUEZENNEC Emmanuelle

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des représentants à Vigipol comme détaillé ci-dessus.

Représentant Infra POLMAR

Madame la Maire, présente le programme Infra Polmar, entité dépendant de Vigipol, auquel la Commune a adhéré. A travers ce programme, Vigipol propose la mise en place d'un plan de secours type en cas de pollution marine ou de marée noire. Il s'agit d'une coordination à l'échelle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Candidats :
Délégué titulaire : Madame BREMAUD Brigitte
Délégué suppléant : Madame GUEZENNEC Emmanuelle

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des représentants à Infra Polmar comme détaillé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260407-2026_04_07_19-DE

Représentant ULAMIR Centre Social du Goyen

Madame la Maire, explique que l'ULAMIR Centre Social du Goyen souhaite une représentation de la Commune de Plozévet au sein de son conseil d'administration.

Candidats :
Délégué titulaire : Madame L'HEVEDER Anne-Rozenn
Délégué suppléant : Madame ZILLER Fanny

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des représentants à ULAMIR Centre Social du Goyen comme détaillé ci-dessus.

Délégua au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Madame La Maire informe que la commune adhère à cet organisme aux bénéfices des agents communaux. Cette structure permet aux agents de la collectivité de bénéficier de certains avantages sociaux. Elle est composée d'un collège élu et d'un collège agent.

Deux délégués doivent être désignés dont 1 élu et 1 employé de la collectivité.

Candidat Élu : Madame ZILLER Fanny
Employé : Madame GARGADENNEC Cécile (responsable ressources humaines au sein de la collectivité).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Valide la désignation des représentants au CNAS comme détaillé ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 07 Avril 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

